

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LOURDES**

SE REUNIRA LE

LUNDI 7 OCTOBRE 2013 A 19H

**A la Communauté de Communes du Pays de Lourdes
(ZI du Monge 65100 LOURDES)**

ORDRE DU JOUR

1/ Administration générale – Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes avec la Communauté de Communes de la Baronnie des Angles : Nom et siège de la future Communauté de Communes

2/ Administration générale – Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes avec la Communauté de Communes de la Baronnie des Angles : Représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire de la future Communauté de Communes pour la période transitoire entre le 1^{er} janvier 2014 et le renouvellement général

3/ Administration générale – Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes avec la Communauté de Communes de la Baronnie des Angles : Représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire de la future Communauté de Communes à compter du renouvellement général de mars 2014

4/ Administration générale – Fusion des Syndicats Mixtes du Pays des Vallées des Gaves, pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost et de la Haute Vallée des Gaves : Proposition de transfert de compétences des communes au profit de la Communauté de Communes et demande d'autorisation d'adhésion au Syndicat Mixte de fusion

5/ Administration générale – Modification des statuts

6/ Développement économique – Demande de subventions pour l'aménagement d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur du Monge/Seb

7/ Développement économique – Modalité de partage de la Cotisation Economique Territoriale entre les EPCI membres du Syndicat Mixte Pyrénia

8/ Aménagement du territoire et du cadre de vie – Schéma de COhérence Territoriale de Tarbes Ossun Lourdes (SCOTTOL) : Retrait de la commune de Boulin du Syndicat Mixte du SCOTTOL et modification consécutive du périmètre

9/ Aménagement du territoire et du cadre de vie – Observatoire Départemental Partenarial de l'Habitat : Conventions fixant la participation financière pour la mise à disposition de deux stagiaires par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement

10/ Elimination et valorisation des déchets – Demande de subventions suite aux crues du Gave et inondations des 18 et 19 juin 2013

11/ Elimination et valorisation des déchets – Demande de subvention pour l'implantation de colonnes à verre enterrées

12/ Elimination et valorisation des déchets – Contrat de mise à disposition d'un container marine sécurisé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques avec Eco-Systèmes

13/ Elimination et valorisation des déchets – Convention avec Collectors pour la récupération des capsules de café usagées

14/ Elimination et valorisation des déchets – Convention avec Ecofolio pour la filière des papiers graphiques

15/ Vie scolaire-périscolaire – Convention avec l'association PARLEM pour l'initiation à l'Occitan : Année scolaire 2013/2014

16/ Finances – Syndicat Intercommunal AGEDI : Mise à jour des adhésions – Retraits des membres du Syndicat

17/ Finances – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Exonération de locaux à usage industriel ou locaux commerciaux au titre de l'année 2014

18/ Finances – Budget Zone d'Activités du Toulicou : Transfert de crédits

19/ Finances – Budget Zone d'Activités du Toulicou : Changement du libellé

20/ Finances – Budget Principal : Transfert de crédits

21/ Marchés publics – Convention pour la création du groupement de commandes et de sa Commission d'Appel d'Offres entre la Communauté de Communes du Pays de Lourdes, la Communauté de Communes de la Baronnie des Angles, la Communauté de Communes de la Croix Blanche et la Communauté de Communes de Castelloubon

22/ Personnel : Avenant n°1 à la convention de mutualisation du service informatique de la ville de Lourdes avec la Communauté de Communes du Pays de Lourdes et le Centre Communal d'Action Sociale de Lourdes

23/ Personnel : Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires pendant leur temps de travail